

PRU Planoise - 9 / 11 rue du Luxembourg - Location de locaux d'habitation en vue d'exercer une activité professionnelle - Avis du Conseil Municipal sur la transformation de locaux d'habitation en locaux d'activités

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La SAIEMB souhaite conduire une opération visant à transformer une aile de rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, situé aux n° 9 et 11 de la rue du Luxembourg à Planoise dans le périmètre de Zone Franche Urbaine, en locaux d'activités.

Les logements concernés sont un T2 de 36 m², un T3 de 65 m² et un T4 de 82 m² ainsi qu'une partie des circulations du rez-de-chaussée. Les locaux créés, d'une surface d'environ 200 m² seraient destinés à une activité tertiaire. Des contacts ont été pris en vue de l'implantation d'un cabinet de sage-femmes.

Conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, «les organismes d'Habitation à Loyer Modérés peuvent, après avis de la commune d'implantation, louer à titre temporaire des locaux d'habitation situés en rez-de-chaussée, en vue d'y exercer des activités économiques». C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est amené à formuler un avis.

Cette opération permet de conforter le pôle de tertiaire et service en cours de constitution dans le secteur (Néolia : rue Ile de France, Luxembourg - SAIEMB : opération Brabant) contractualisé dans le Programme de Rénovation Urbaine.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le changement de destination décrit ci-avant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le changement de destination des locaux sus-indiqués.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme MENETRIER, M. GENDRAUD (au titre de la procuration donnée par Mme POISSENOT) et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.